

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCES-VERBAL N° 20-00299 L

et 1 annexe de 6 pages

MATERIAU présenté par : TISSAGE VOLLE SARL
LE BOURG
42540 CROIZET SUR GAND
FRANCE

MARQUE COMMERCIALE : 3003

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu 100% polyester FR ignifugé par foulardage
Masse surfacique nominale : 60 g/m²
Epaisseur nominale : 0.15 mm
Coloris : divers

RAPPORT D'ESSAI : N° 20-00299_{E1V1} du 13 février 2020

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique
Propagation de flamme
Essai pour matériaux fusibles

CLASSEMENT : **M 1**

**Classement valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis
au marquage CE des Produits de Construction.**

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : limité à 12 mois à partir de la date de mise en œuvre dans
un établissement réglementé à l'abri des intempéries.
(matériau non lavable et non nettoyeur à sec)

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce document atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.433-3 l'Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 relative au code de la consommation

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 13 février 2020



Olivier PALLAS
Ingénieur Tests et Essais